

UFOLEP du Tarn Activité « Football à 7 »

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES CLUBS RESPONSABLES D'EQUIPE, MEDIEATEURS ET JOUEURS

La charte devra être présente physiquement à l'UFOLEP le mercredi précédent le premier match. Tous les matchs joués, sans que la charte ait été retournée signée à l'UFOLEP, entraîneront systématiquement 0 point pour l'équipe fautive pour les matchs de championnat et l'élimination pour les matchs de coupe et challenge.

La charte est souscrite dans le cadre d'un engagement dans le championnat, la Coupe et Challenge de football à 7 - saison 2011/2012- organisés par l'UFOLEP du Tarn

Nom de l'association :

Nom de l'équipe (si plusieurs équipes) :

Considérant les valeurs véhiculées par l'UFOLEP, nous, les soussignés, prenons les engagements suivants:

- de privilégier la recherche de la convivialité lors des rencontres sportives plutôt que la recherche impérative d'un résultat,
- d'assurer une bonne qualité d'accueil à l'équipe adverse,
- de prévenir, combattre, condamner tout comportement violent agressif, des joueurs, dirigeants, spectateurs du club en direction d'un membre de la délégation adverse,
- de bannir le jeu dur et dangereux,
- de s'interdire de tenir des propos injurieux, racistes, envers un membre de la délégation adverse,
- de respecter l'arbitre de la rencontre,
- respecter les règles et l'esprit du règlement départemental pour le foot à 7.

Les médiateurs s'engagent à tenir les rôles suivants :

- Avoir une action préventive pour faciliter le bon déroulement des rencontres,
- Intervenir de manière concertée avec tous les acteurs du match,
- Faciliter le rôle des arbitres,
- Suivre les formations de l'UFOLEP,
- Avoir une réelle volonté de faire que le match se déroule dans un esprit sportif,
- Avoir une pédagogie auprès des équipes et des accompagnateurs.
- Rendre compte aux commissions concernées,
- Attribuer sur la feuille de match, une mention sur l'état d'esprit,
- Intervenir sous l'autorité du comité directeur, autorité déléguée à la commission foot.

